

Image not found or type unknown



## Heures légales avec contra aidé

Par **Mauclerc Ramona**, le **27/11/2016** à **11:56**

bonjour, je suis en contrat aide de 25 heures par semaine dans une école dans la cantine, plus ménage et réellement je travaille 33h30 pour compensé une partie des vacances scolaires, ce légale. M ERCI

Par **P.M.**, le **27/11/2016** à **17:44**

Bonjour,  
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais si tous les congés scolaires vous sont payés, il ne paraît pas anormal que vous deviez faire plus d'heures pour aller au-delà des 5 semaines habituelles...